

Comité Syndical • Séance du 23/03/2017

Compte-rendu de réunion

9h15 : le quorum étant atteint, H. MALHERBE, Présidente du Syndicat Mixte, ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Elle met au vote l'ordre du jour suivant :

I. Validation du Compte-Rendu du précédent Comité Syndical

II. Informations légales et actualités

III. Budget

- a. Compte Administratif 2016 : *Délibération n°1*
- b. Compte de Gestion 2016 : *Délibération n°2*
- c. Budget Primitif 2017 : *Délibération n°3*

IV. Dossiers techniques

- a. Etude de caractérisation des nappes quaternaires pour leur exploitation AEP ; présentation des résultats : *délibération n°4*
- b. Présentation du Rapport d'Activité du Syndicat Mixte pour l'année 2016 : *Délibération n°5*
- c. Présentation du projet Dem'eaux sur la plaine du Roussillon

V. Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1 Validation du compte – rendu du précédent Comité Syndical

H. MALHERBE rappelle que la proposition de compte-rendu du précédent Comité Syndical était jointe au courrier d'invitation. Elle demande s'il y a des remarques concernant ce compte-rendu.

En l'absence de remarque, H. MALHERBE propose de passer au vote pour le valider.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 09/02/2017 est validé à l'unanimité.

2 Informations

Etat des nappes

H. MALHERBE rappelle en introduction que les pluies de janvier et février ont permis d'améliorer sensiblement la situation des nappes à l'échelle de la plaine du Roussillon. Cependant deux secteurs demeurent problématiques : le secteur « Aspres-Réart » et le secteur « Bordure Côtière Nord »

Elle donne la parole à H. TACHRIFT pour qu'il détaille la situation quantitative des nappes.

Il n'y a pas de remarques ni d'interventions de la part de l'assemblée suite à cette présentation.

Autres informations

H. MALHERBE apportent les informations suivantes :

- **Un Comité Départemental de l'Eau s'est tenu le 06/03/2017** : Deux sujets étaient à l'ordre du jour : la GEMAPI et la gestion quantitative et qualitative des masses d'eau. Les services de l'Etat et le Conseil Départemental ont notamment proposé leur vision de la gestion de l'eau.
- **Une Commission Locale de l'Eau s'est tenue le 16/03/2017** : Ont été présentées les dispositions du SAGE relatives aux économies d'eau. Les objectifs de rendements ont notamment été discutés. Pour plus d'information, il est possible de se rapprocher du Syndicat Mixte et plus particulièrement du Chargé de Mission SAGE.
- **Appel à projet lancé par les services de l'Etat** : concernant la communication sur le plan Ecophyto. Il s'adresse aux collectivités d'ores et déjà engagées dans la démarche Ecophyto. La date limite de réponse est le 31/03/2017.

2 Budgets

Le Compte Administratif 2016

H. MALHERBE apporte à l'assemblée les principaux éléments du Compte Administratif 2016.

Elle indique notamment que conformément à ce qui avait été envisagé lors du DOB 2016, une partie de l'activité 2016 a été financée en utilisant l'excédent acquis les premières années (environ 20 000 €). A l'issue de l'exercice 2016, le Syndicat Mixte dégage un résultat positif de l'ordre de 134 000 € avec un reste à réaliser de l'ordre de 13 000 €.

Elle donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour présenter dans le détail le Compte Administratif 2016.

A l'issue de cette présentation et en l'absence de remarque, H. MALHERBE donne la parole à H. VENTURA, Payeur Départementale.

H. VENTURA indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler : les comptes sont bien entendu en adéquation avec le Compte de Gestion. Les cotisations sont parfois encaissées tardivement. Elle indique également la nécessité d'avoir une certaine trésorerie dans la mesure où les recettes se font pour beaucoup en fin d'année. Enfin elle estime l'utilisation de l'excédent correcte mais que cependant cela pourrait poser problème à long terme.

En l'absence d'autres remarques, comme le veut la législation, la Présidente quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

N. GARCIA, 1^{er} Vice-président, prend la parole et propose de passer au vote.

La délibération n°1 relative au vote du Compte Administratif 2016 est adoptée à l'unanimité.

La Présidente reprend sa place. Elle remercie l'assemblée pour ce vote unanime du Compte Administratif, signe d'un travail collectif et d'un bon fonctionnement.

Le Compte de Gestion

H. VENTURA indique que le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2016 sont parfaitement concordants.

H. MALHERBE, de retour, propose donc de passer au vote.

La délibération n°2, relative au Compte de Gestion 2016 est adoptée à l'unanimité.

Le Budget Primitif 2017

H. MALHERBE indique que le Budget Primitif 2017 s'équilibre en opérations réelles à 562 453 €. Elle présente ensuite les grandes caractéristiques du BP 2017 et notamment la hausse prévue des aides de l'Agence de l'Eau et des dépenses liées aux travaux en forte hausse par rapport à l'année 2016.

Elle donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour présenter le détail du Budget Primitif 2017.

A l'issue de cette présentation A. PUIG demande quelle est la clé de répartition financière relative aux cotisations statutaires.

H. TACHRIFT présente la clé de répartition : 40% du montant total des cotisations est apporté par le Conseil Départemental. Pour les 60% restant, la part de chaque collectivité est liée aux volumes prélevés dans les nappes (pour 95%) et à la superficie des collectivités au droit des nappes (pour 5%).

P. CASADEVALL souhaite que pour les années à venir soit joint avec le BP le tableau présentant la cotisation de toutes les collectivités membres en fonction de cette clé de répartition.

H. MALHERBE indique que ce tableau pourra être joint comme demandé.

A. PUIG souhaite connaître à combien revient la cotisation totale ramenée aux nombres d'habitants présents dans le périmètre du Syndicat Mixte.

N. GARCIA indique que la population sur le territoire du Syndicat Mixte est de l'ordre de 400 000 habitants soit une cotisation de l'ordre de 44 centime par habitant.

A PUIG estime que ce montant est extrêmement faible par rapport aux enjeux que le Syndicat Mixte des nappes doit traiter. Il estime que l'on doit envisager une augmentation des cotisations statutaires dans les années à venir.

N. GARCIA répond que pour faire face aux enjeux à venir, notamment l'augmentation de la demande en eau potable, il est indispensable de se doter d'outils permettant d'exploiter la ressource à l'échelle du département. Ceci permettrait de mettre en œuvre une politique de gestion de la ressource et de limiter les coûts grâce à la mutualisation.

T. MARTINEZ demande si les aides apportées par l'Agence de l'Eau sont pérennes et si elles ne risquent pas de diminuer dans le contexte actuel.

H. TACHRIFT indique que l'Agence de l'Eau a toujours été jusqu'à maintenant un partenaire financier qui a été aux côtés du Syndicat Mixte. Cela s'explique pour deux raisons essentielles : l'importance des nappes, identifiées comme stratégiques, utilisées notamment pour l'alimentation en eau potable et le portage de la démarche SAGE.

Cette politique d'aide devrait donc se maintenir jusqu'en 2019, année où le 14^{ème} programme d'aide doit entrer en vigueur. Au-delà de cette date, nous n'avons aucune visibilité.

H. VENTURA signale une erreur sur le dernier tableau du rapport de présentation du Compte Administratif 2016. Le Compte Administratif joint ne comporte lui pas d'erreur.

H. MALHERBE remercie Mme VENTURA d'être présente à cette réunion, notamment pour mettre en évidence ces coquilles. Elle demande donc au Directeur de corriger cette erreur.

En l'absence d'autres interventions, H MALHERBE propose de passer au vote.

La délibération n°3 relative au vote du Budget Primitif est votée à l'unanimité.

3 Dossiers techniques

H. MALHERBE propose d'inverser les points de l'ordre du jour et de présenter en premier lieu le rapport d'activité. Cette modification est validée à l'unanimité.

Présentation du rapport d'activité 2016

H. MALHERBE donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter le rapport d'activité 2016 fourni avec le courrier d'invitation.

La question du déclassement des nappes quaternaires de la Zone de Répartition des Eaux est discutée.

La Présidente propose d'envoyer un nouveau courrier dans ce sens, les services de l'Etat étant, sur ce dossier, particulièrement lent pour réagir.

P. CASADEVALL demande les conséquences de ce classement.

H. TACHRIFT lui présente succinctement. Il indique également que dans le cas du Tech, la portion de nappe d'accompagnement proche du fleuve restera dans tous les cas en ZRE car le fleuve Tech est classé en ZRE.

Concernant le schéma de sécurisation d'alimentation en eau potable, H. MALHERBE indique qu'il est important pour les aménagements futurs de prendre en compte les coûts de fonctionnement minimum.

Là encore, A. PUIG se demande si l'on ne doit pas se donner des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre ce schéma et cela conforte sa proposition d'envisager une augmentation des cotisations.

N. GARCIA indique que ce schéma met en évidence la nécessité d'avoir une approche globale du territoire, notamment pour les investissements importants. Il indique qu'il est indispensable de se donner les moyens de faire face à la demande en augmentation et propose donc de réfléchir à une structure de production à l'échelle du territoire départemental permettant de prendre en compte les investissements, les maillages etc. Une telle structure permettrait notamment une bonne gestion de la ressource.

Il ajoute que malgré les pluies de janvier et février, personne ne peut être assuré de l'état des nappes à l'été prochain. Il estime qu'il convient de voir comment interpeler les services de l'Etat si nécessaire.

H. MALHERBE confirme et indique que le Préfet s'est engagé à être plus réactif si besoin. Elle rejoint N. GARCIA sur la nécessité d'avoir une vision à l'échelle du territoire départemental pour une maîtrise des coûts.

La délibération n°4 donnant acte de la présentation du rapport d'activité 2016 est votée à l'unanimité.

Etude de caractérisation des nappes quaternaires pour leur exploitation AEP : présentation des résultats

La Présidente s'excuse, elle doit quitter la séance. N. GARCIA, 1^{er} Vice-président, préside la suite de la réunion.

Il donne la parole à H. TACHRIFT pour présenter les résultats de cette action.

A l'issue de cette présentation M. LAFUENTE demande d'où provient le manganèse mis en évidence dans l'eau sur le site de Canet ?

H. TACHRIFT indique qu'à ce stade il est difficile de répondre à cette question mais qu'il est d'origine naturel.

M. LAFUENTE indique que la mise en évidence de telle ressource permet de voir l'avenir sereinement.

N. GARCIA indique que les volumes mis en évidence ne permettent pas, loin de là, de répondre aux besoins à l'horizon 2030 ou 2050.

H. TACHRIFT confirme et indique qu'il s'agit de l'une des pièces d'un puzzle plus global. Pour répondre aux besoins futurs, différentes solutions devront être combinées : sollicitation du karst, de la retenue de Villeneuve, des nappes quaternaires etc. L'objet du schéma de sécurisation discuté précédemment est précisément d'étudier comment mettre en œuvre ces différentes solutions pour répondre aux demandes futures, assurer le bon état des masses d'eau et minimiser les coûts de productions d'eau potable.

La délibération n°5 donnant acte de la présentation du rapport de caractérisation des nappes quaternaires sur des sites potentiellement productifs est votée à l'unanimité.

Présentation du projet Dem'eaux

N. GARCIA indique que lors du précédent Comité Syndical, il a été demandé à ce que le projet de recherche Dem'eaux soit présenté en Comité Syndical. Il donne ensuite la parole à H. TACHRIFT pour faire la présentation :

Ce dernier présente les membres et objectifs du projet Dem'eaux ainsi que son budget, ses partenaires techniques et financiers et les axes de recherches qui doivent être développés. H. TACHRIFT expose ensuite le rôle du Syndicat Mixte dans ce projet.

A. PUIG demande comment se fait la gouvernance de ce projet et où trouver les informations à son sujet.

H. TACHRIFT explique que le BRGM pilote le projet et qu'un site internet dédié devra regrouper l'ensemble des productions réalisées dans le cadre de ce projet. Il ajoute que les financeurs, en particulier les financeurs locaux, ont insisté pour obtenir in fine tous les documents de restitutions avec les résultats acquis et leur interprétations etc.

3 Dossiers techniques

H. TACHRIFT indique que la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès a fait savoir très récemment son intention de nous solliciter pour étudier par modélisation l'impact potentiel de l'arasement de certains seuils sur le Tech. Il explique ensuite le contexte de cette demande et indique que ceci devra faire l'objet d'une délibération lors d'une prochaine session (bureau ou comité syndical).

N. GARCIA indique que cette demande est légitime et qu'il lui paraît opportun de répondre positivement sous réserve que les aides apportées pour ce travail soient de 80%. Il émet également des inquiétudes sur ce projet d'arasement pour le drain du Tech qui constitue actuellement une infrastructure indispensable pour l'alimentation en Eau Potable d'Argelès et de la Côte Vermeille.

M. DESCOSY indique qu'en tant que maire, il est contre ce projet d'arasement de seuils et qu'il n'est pas le seul. Il pense cependant nécessaire de réaliser des échelles à poissons.

N. GARCIA comprend cependant la nécessité de favoriser également le transit sédimentaire.

P. CASADEVALL indique que ce type de dossier met en évidence la nécessité d'une bonne coordination entre les syndicats de gestion.

11h45 : L'ordre du jour est épuisé. N. GARCIA demande s'il y a d'autres questions diverses. En leur absence, il clôt la séance.